

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 17 SEPTEMBRE 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique mardi 17 septembre 2013, sous la présidence de Mme Marielle DURET.

Présents : JM BUSSAT, M.HARDY, D. JALLUD, A. DESBIOLLES, Y. MEYNENT, S. NOVEL, T. OGEL, S. VAUDAUX, M. ALLOIN, C. CHATEL, P. NICLOUD.

Excusés : E. VIGUIER, Y. OREMUS.

Absent : G. DUCRET

Date de convocation : 09/09/2013.

La séance débute à 20h30.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES PRECEDENTES

Les comptes-rendus des séances du conseil des :

- 22 janvier 2013
- 21 février 2013
- 21 mars 2013
- 11 avril 2013
- 16 mai 2013
- 11 juin 2013
- 9 juillet 2013

sont lus et adoptés.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RD12 EN TRAVERSEE D'AGGLOMERATION (N° 36)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la consultation pour le marché à relatif aux travaux de d'aménagement de la RD12 a été lancée sur la base d'une procédure adaptée. Après analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne pour un montant total, tranche conditionnelle n° 1 incluses de 898 826.47 € TTC.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- accepte l'attribution du marché à l'entreprise COLAS Rhône-Alpes pour un montant de 898 826,47 € TTC,
- autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce marché

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Par suite, Madame le maire informe le Conseil Municipal que :

- les travaux débuteront concomitamment sur les secteurs de Nancroux et d'Escapade
- la convention pour financement partiel par le Conseil Général est validée
- les administrés sont invités à faire part de leurs remarques ou questions pour le jeudi après-midi, veille de la réunion de chantier

- le constat d'état des lieux a été réalisé semaine 37
- le chantier est géré par le cabinet Cime, représenté par Pierre-Yves Rouxel et Sébastien Roth
- l'ensemble du dossier est classé au secrétariat
- l'ordre de service de démarrage des travaux a été transmis à l'entreprise Colas.

Pour ce qui concerne les fraisas, les membres du Conseil Municipal échangent sur les modalités et lieux de mise en œuvre.

REPRESENTATIVITE DES COMMUNES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE (N° 37)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une circulaire préfectorale du 4 mars 2013 reprend les modalités prévues au code général des collectivités locales concernant la répartition des sièges au sein des conseils communautaires des communautés de communes et des communautés d'agglomération en vue des échéances électorales de mars 2014.

Par suite, les communes membres de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sont amenées à délibérer sur la nouvelle répartition des sièges des délégués communautaires.

Lors du Conseil Communautaire du 2 avril 2013 un accord local a été proposé sur les bases suivantes :

<u>Communes</u>	<u>Nombre de sièges</u>
Boège	5
Habère-Poche	4
Bogève	3
Burdignin	2
Habère-Lullin	2
Saint-André-de-Boège	2
Villard	2
Saxel	2

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- approuve, à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux, la répartition des délégués communautaires au sein de la communauté de communes de la Vallée verte telle que proposée par le conseil communautaire.

Votants : 12
 Pour : 12
 Contre : 0
 Abstention : 0

ACQUISITION DE LA PROPRIETE CHARLES DE FOUCAULT (N° 38)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association des Amis des Centres de Vacances « Charles de Foucauld » a souhaité vendre, à l'euro symbolique une propriété située sur la commune d'Habère-Lullin.

A la suite d'échanges portant sur des points qui prêtaient à discussions, l'association, a adopté les résolutions suivantes :

- durée de 50 ans minimum avant d'avoir la possibilité de céder la propriété.

modalités de location temporaire saisonnière du gîte par les membres de l'association.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- approuve, l'ensemble des modalités proposées par l'association des Amis des Centres de Vacances « Charles de Foucauld lors de son assemblée générale du 22 juin 2013
- autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du conseil Municipal expriment le souhait d'une visite. Un rendez-vous sera pris auprès de M. Criscuolo, Président de l'association.

ECOLE PRIMAIRE – ISOLATION EXTERIEURE DES FACADES (N° 39)

Monsieur Jean-Michel Bussat informe le Conseil Municipal que la consultation pour le marché à relatif aux travaux d'isolation extérieure de l'école primaire a été lancée sur la base d'une procédure adaptée. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 11 septembre 2013. L'analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché a été réalisée par le cabinet Plenetude, maître d'œuvre.

L'ensemble des offres aboutit à un total de 261 251,51 € TTC réparti de la façon suivante

- Lot 01, façades (Société Gerbout)	:	147 325.92 €
- Lot 02, menuiserie/charpente (société Gerbout)	:	32 238.80 €
- Lot 03, zinguerie (Société Gerbout)	:	6 034.52 €
- Lot 04, VMC (Société Avipur)	:	14 950,23 €
- Lot 05, métallerie/serrurerie (Société Gerbout)	:	5 010,00 €
- Lot 06, création d'entrée d'air (VMA fenêtrier)	:	1 780,00 €

Les lots 2, 4 et 6 seront réalisés durant les vacances scolaires de Toussaint 2013. Les lots 1, 3, 5 seront réalisés durant les vacances scolaires de l'été 2014.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- accepte l'attribution des marchés relatifs à l'isolation extérieure des façades de l'école primaire selon la répartition susvisée,
- autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ces marchés.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

CANTINE SCOLAIRE – TARIFS DES REPAS SELON QUOTIENTS FAMILIAUX (N° 40)

Madame Séverine Vaudaux rappelle au Conseil Municipal que le prix du repas cantine plein tarif pour 2013/2014 est de 4.70 € et que les prix pour les familles bénéficiant du calcul du quotient familial doivent donc être réadaptés

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- détermine les tarifs suivants :
 - o quotient familial inférieur à 448 € : 2.66 €

- quotient familial entre 449 € et 580 € : 3.73 €
 - quotient familial entre 581 € et 683 € : 4.14 €
 - quotient familial supérieur à 683 € : 4.70 €
- accepte que la différence entre le tarif facturé par Habère-Poche et le tarif issu du quotient familial soit versée via le C.C.A.S.

Votants : 12
 Pour : 12
 Contre : 0
 Abstention : 0

PROPOSITION D'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS POUR L'EXERCICE 2014 (N° 41)

Monsieur Daniel Jallud fait part de la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2014.

Série	Parcelle	Année passage	Proposition ONF	Volume présumé
Unique	C	2014	PBF14	121.60 m ³

Ces bois seront mis en vente dans le cadre du dispositif de vente groupée avec mise à disposition des bois sur pied en vue de leur exploitation groupée. L'exploitation se fera, dans la majorité des cas, entre juin 2014 et juillet 2015.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- approuve cette proposition
- donne délégation à Madame le Maire pour l'accord sur la proposition du contrat (prix et acheteur) et pour la signature de la convention d'exploitation groupée.
- En cas de lot de faible valeur, le conseil Municipal autorise la vente de gré à gré aux particuliers.

Votants : 12
 Pour : 12
 Contre : 0
 Abstention : 0

DEBARDAGE DU BOIS (N° 42)

Monsieur Daniel Jallud informe le Conseil Municipal qu'une grosse parcelle serait à exploiter sur le secteur de la Grange Vigny. Des difficultés se présentent pour la sortie du bois par les voies existantes du fait de refus de certains riverains. Il est proposé de tirer le bois à travers un ru empruntant les parcelles communales. L'ONEMA a donné son accord de principe, charge à l'exploitant d'avoir l'accord des propriétaires ou de l'ONEMA avant de passer sur les parcelles.

Une convention particulière sera établie et soumise à l'exploitant. Un chèque de caution de 5.000 € sera demandé.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- approuve le passage sur une parcelle communale du bois exploité sur le secteur de la Grange Vigny
- approuve le versement d'une caution de 5 000 €
- autorise à Madame le Maire à signer de la convention particulière avec l'exploitant.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Plus globalement, les élus s'accordent sur le fait que les règles adoptées par la commune quant aux autorisations de débordage sont adaptées mais qu'un suivi plus strict doit être mis en œuvre.

Un groupe de travail est créé avec MM Jallud, Novel, et Nicoud et Mme Desbiolles qui est chargé de proposer, pour le conseil du mois d'octobre, une procédure visant à améliorer le dispositif existant. Le premier rendez-vous est fixé au mercredi 25 septembre 2013.

CHEMINS RURAUX (ENCLAVEMENT, REOUVERTURE, CADRE JURIDIQUE)

Madame le Maire attire l'attention du Conseil Municipal sur le fait que certains chemins communaux sont de moins en moins utilisés et manquent d'entretien. Il apparaît même qu'à certains endroits, un usage privé en est fait.

S'agissant de voiries communales et de patrimoine culturel, il est proposé de travailler sur ce sujet. Une réunion des élus intéressés aura lieu mardi 1^{er} octobre 2013 à 20h30 pour organiser des actions selon la méthodologie suivante :

- repérage, marquage et identification des chemins
- démarche auprès des particuliers concernés
- balisage

LE GRAND CLOS – PRIX DE VENTE DE LA PARCELLE G (N° 43)

Monsieur Jean-Michel Bussat rappelle au Conseil Municipal que les parcelles communales E et G sont encore en vente. La parcelle G a une forme triangulaire qui réduit fortement la surface de construction. Ainsi, le prix initial de 120 € HT/m² semble surévalué. Un acheteur s'est positionné au prix de 111 € HT/m².

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- approuve la vente au prix de 111 € HT/m² de la parcelle communale G située au Grand Clos,

Votants : 12
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 1

LE GRAND CLOS – VENTE DE LA PARCELLE E (N° 44)

Madame le Maire informe au Conseil Municipal qu'un acheteur est intéressé par la parcelle communale au prix de 120 € HT/m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- approuve la vente au prix de 120 € HT/m² de la parcelle communale E située au Grand Clos,
- autorise Mme le Maire à signer tout document et l'acte de vente correspondant.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN COMMUNAL PAR UN PARTICULIER

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un particulier souhaite acheter une parcelle communale voisine de sa propriété. Le particulier souhaite utiliser ce terrain en terrain d'aisance.

Le Conseil Municipal affiche une réelle volonté de protéger et de mettre en valeur ce secteur et émet un avis défavorable à cette vente.

FORMATION DES ELUS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les frais de formation des élus sont une dépense obligatoire pour la commune.

Madame le Maire sollicite l'assemblée pour une formation sur la médiation.

Le Conseil émet un avis favorable à la demande de Madame le Maire.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

Conseil Municipal : mardi 22 octobre 2013 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 23h30.

Le Maire,
Marielle DURET